



N° 98

Le 23 avril 1993

DÉCLARATION DE M^{me} McDOUGALL SUR LE CAMBODGE

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a rendu publique aujourd'hui une déclaration sur le Cambodge à laquelle souscrivent les États signataires des Accords de Paris. Le Canada a coprésidé la Première commission sur le maintien de la paix de la Conférence de paix de Paris et il a adhéré aux Accords de Paris conclus en octobre 1991. Ces derniers prévoient un règlement politique global du conflit au Cambodge.

«Cette déclaration, à un mois des élections au Cambodge sous la surveillance des Nations Unies, souligne la profonde indignation du monde devant le lâche assassinat de personnes qui travaillaient au service de la paix dans ce pays, a déclaré M^{me} McDougall. Lors de ma visite au Cambodge, plus tôt ce mois-ci, j'ai été impressionnée par le dévouement et le courage des représentants des Nations Unies (y compris les gardiens de la paix canadiens) et de ceux des organismes non gouvernementaux. Le Canada appuie sans réserve cette déclaration et le travail de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC).»

Déclaration sur le Cambodge

À l'initiative des coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge, les représentants des États signataires des Accords pour un règlement politique global du conflit au Cambodge déclarent leur ferme détermination à soutenir le processus électoral engagé dans ce pays. Ils appuient particulièrement, et sans réserve, la décision du Conseil national suprême du Cambodge (CNS) de tenir les élections du 23 au 27 mai prochains. Ils demandent à l'APRONUC de continuer à faire tous les efforts pour créer et maintenir un environnement politique neutre contribuant à la tenue d'élections libres et équitables et ils appuient ses tentatives à cet effet. Dans ce but, les signataires accordent leur plein soutien au représentant spécial du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, dans la mise en oeuvre des Accords de Paris, en coopération avec le